

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 36 (1999)  
**Heft:** 1380

**Artikel:** Pour une politique économique humaine  
**Autor:** Ulrich, Peter  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014611>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Pour une politique économique humaine

**Concevoir la «vie économique» comme seule et unique résultante de la logique des rapports économiques est une erreur fondamentale. Au contraire, l'organisation de la vie économique doit répondre aux principes de l'éthique économique. Tel est le point d'attaque de «l'éthique économique intégrative» développée à l'Université de St-Gall. Extraits d'un article du professeur Peter Ulrich, de l'Université de St-Gall, paru dans La Vie économique, 10/98.**

«**L**A POLITIQUE ÉCONOMIQUE dominante [...] soutend implicitement ou explicitement le modèle controversé et «totalitaire» d'une société de marché. Si on en croit cette surenchère, le marché économique serait le principe par excellence de l'organisation et de la coordination sociales.

» La situation économique et morale actuelle a favorisé un débat animé sur l'éthique économique. En se donnant pour tâche prioritaire et systématique la mise en évidence des fondements idéologiques de cet «absolutisme» contemporain des catégories économiques, l'éthique économique intégrative mise au point à l'Institut d'éthique économique de l'Université de St-Gall a apporté une contribution notoire à cette discussion. Notre discipline explique pourquoi il est impossible d'aborder l'éthique appliquée à l'activité économique sous un angle purement économique (critique de l'économisme). Elle formule également des critères normatifs qui donnent à l'économie de marché une légitimation sociale et une pertinence dans la vie pratique. [...]

» Une société reposant sur le «principe du marché» réduit les relations humaines à des échanges entre les sujets économiques compris comme des *hominis œconomici* agissant pour leur profit individuel et se désintéressant de toute autre interaction. Cette vision économique du monde transforme les acteurs économiques en «hommes économiques» unidimensionnels [...].

## Changement de paradigme

» Dans sa version économiste et tronquée, le néo-libéralisme contemporain a entièrement laissé de côté les fondements de la politique économique humaine. Les néo-libéraux défendent aujourd'hui encore une «économie de marché organisée par l'État» – l'État continuant à fournir les conditions-

cadre indispensables aux investissements privés et à une concurrence efficace (politique de la concurrence) – mais rejettent plus ou moins strictement toute réglementation visant à limiter l'adéquation du marché pour des motifs extra-économiques (politique économique humaine). Le néo-libéralisme contemporain a versé dans l'idéologie en faisant fi de la différence entre politique humaine et politique de la concurrence, et en faisant de celle-ci le seul cadre de référence pour l'«*Ordnungspolitik*». Ce changement de paradigme a un impact encore plus grand: légitimer l'«*Ordnungspolitik*» néo-libérale par des arguments économistes, c'est retourner peu à peu à la confiance aveugle du libéralisme sauvage dans l'harmonie naturelle d'un cosmos économique gravitant autour du marché «libre». [...]

» Le marché a pris sa revanche sur l'«*Ordnungspolitik*». Face au caractère de prime abord inéluctable d'un affrontement entre les places économiques, la pensée néo-libérale est toujours plus conditionnée par une «mentalité de la concurrence». On en vient à considérer comme «irréalisable» une politique économique souscrivant en priorité à des principes éthiques [...]. Les néo-libéraux ont en quelque sorte transfiguré le «principe du marché» pour en faire le principal garant d'un bien commun pour le moins diffus.

» Personne ne conteste que les impératifs de la concurrence sont de plus en plus aigus sur les marchés globalisés. Mais cette évolution n'exclut aucunement la possibilité de mettre en œuvre une «*Ordnungspolitik*» humaine, conçue comme un ensemble de mesures limitant les impératifs du marché. Globalisation oblige, encore faudra-t-il commencer par restituer, à un niveau supranational, la suprématie du politique sur les marchés économiques internationalisés. Arrivera-t-on à constituer une majorité politique pour l'avènement d'une civilisation supranationale des marchés globaux? Qu'on

le souhaite ou non, l'élaboration des principes d'une politique humaine et la mise en place d'institutions supranationales demanderont un long processus d'apprentissage économique et culturel, d'abord dans les principaux pays industrialisés, ensuite dans tous les autres pays du monde.

## Définir les droits des citoyens

» Cette évolution soulèvera à plus ou moins long terme le problème crucial de nouveaux droits économiques censés garantir à tous les citoyens une vie digne dans le respect de soi et dans la respectabilité publique. Ces droits doivent aussi et surtout revenir aux personnes qui n'ont pas tiré leur épingle du jeu de la concurrence, et quelles que soient les raisons de leur échec. On peut envisager différentes solutions: un revenu minimal de base, le droit de chaque citoyen à un travail salarié garantissant un minimum existentiel, le droit de chaque citoyen à toucher une part du capital économique public (participation au capital), ou encore une combinaison démocratique de toutes ces variantes.

» Avant de se demander quelle sera la mise en pratique de cette politique, il est important de reconnaître et d'imposer l'idée centrale de l'«*Ordnungspolitik*» libérale: contrairement à la conception habituelle et caritative des «œuvres sociales» étatiques qui renvoient les personnes concernées au statut indigne de mendiants et de perdants – incompatible avec celui de citoyen à part entière –, les nouveaux droits économiques substituent à la politique de compensation sociale une «politique d'émancipation sociale». Celle-ci consiste à garantir au plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens le droit et les aptitudes fondamentales à mener une vie indépendante, dans une liberté réelle et dans le respect de soi. ■